



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATION DE MISE EN PLACE DE
GED POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE
CULTUREL ET SPORTIF POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-25-081
EN DATE DU 25 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société KAIRNIAL France dont le siège social est situé 20 avenue André Pothin à 92400 Courbevoie, étant la plus avantageuse financièrement et techniquement ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat GED (*Gestion Electronique des Documents*) avec la société KAIRNIAL France SAS représentée par son directeur Maxime LAUGIER dument habilité à signer le marché.

Le contrat est passé pour une durée de 30 mois du 01/05/2025 au 31/10/2027 et se décompose comme suit :

- Logiciel pour un montant de 16 750.00 € HT (20 100.00€ TTC)
- Services pour un montant de 3 350.00 € HT (4 020.00 € TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250325-lmc1H13004H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025
Date de Publication : 25/03/2025

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU